

# Conflit d'intérêt et partialité chez les comités consultatifs de la santé.

## Une étude de cas du groupe de travail sur les CEM<sup>1</sup> à l'O.M.S.<sup>2</sup>

Par Don Maisch :  
[www.emfacts.com](http://www.emfacts.com)

Note de l'auteur :

Sur le site web du Réseau national de l'électricité (National Grid in Northeastern USA)<sup>3</sup> dans le Nord-Est des Etats-Unis, Il est mentionné dans la section « Informations additionnelles » : *"Si vous décidez de vous documenter sur les CEM, il est important de vérifier les créances de ceux qui fournissent l'information. Par exemple, des sites web peuvent être exploités par quiconque indifféremment de la formation ou de l'expérience et sont parfois créés pour promouvoir des sujets limités ou des points de vue"*.

Le réseau électrique national donne alors la liste des sites web qui *"furent sélectionnés seulement sur la base de qualifications scientifiques des organisations qui sponsorisent. Ces sites sont sponsorisés par les agences fédérales et les organisations professionnelles et fournissent l'information qui reflète le travail de plusieurs scientifiques expérimentés"*.

Inclus dans leur liste des sites web approuvés se trouvent l'ICNIRP (Commission internationale de protection contre les rayonnements non-ionisants) et le WHOIEMFP (Projet international des CEM de l'OMS) instauré et conduit par le Dr Michael Repacholi.

Le rapport qui suit, appuie avec force l'appel du Réseau électrique national afin de vérifier les lettres de créance de ceux qui fournissent l'information sur les CEM pour des connaissances limitées ou des points de vue.

Maisch Don,

JACNEM, Vol. 21 N° 1, pages 15-17, Avril 2006.

## **- Introduction.**

Les problèmes potentiels des conflits d'intérêt qui biaisent les résultats dans les rapports soumis aux journaux biomédicaux, incluant les rapports publiés dans les journaux par des groupes d'experts conseils, furent un problème abordé par le Comité international des éditeurs de journaux médicaux en novembre 2003. Pour citer comme exemple de leurs "*Exigences uniformes*".

*"Un conflit d'intérêt existe lorsqu'un auteur (ou l'institution de l'auteur), un critique, ou un éditeur a des relations financières ou personnelles qui influencent (biaisent) de façon mal à propos sa ou ses actions ... Le potentiel d'un conflit d'intérêt peut exister soit que si oui ou non un individu pense que la relation affecte son ou ses jugements. Des relations financières ... sont les plus facilement identifiables conflits d'intérêt et les plus susceptibles de saper la crédibilité du journal, des auteurs, et de la science elle-même". (1)*

Ce rapport examine brièvement ce problème, en utilisant les récentes actions prises par le Projet international des CEM de l'OMS (Organisation mondiale de la santé) et la Commission internationale de l'ICNIRP (Commission internationale de la protection contre les rayonnements non-ionisants).

Pour les deux organisations l'affaire qui se présente c'est le maintien de l'indépendance par rapport aux intérêts personnels de l'industrie afin de maintenir l'objectivité scientifique et la crédibilité en donnant un avis d'expert sur les questions de santé publique.

\*\*\*\*\*

Lors de l'enquête du Sénat australien de mai 2001 sur les rayonnements électromagnétiques, Michael Repacholi, chef du Projet international des CEM à l'OMS, informa le Comité du sénat que l'OMS avait une politique ferme contre les implications de l'industrie dans ses procédés. Sa citation :

*"L'OMS ne permet pas à l'industrie de participer ni dans la fixation des normes ni dans l'évaluation des risques pour la santé. L'OMS a pour opinion qu'il ne peut y avoir de représentation de l'industrie dans les groupes pour fixer les normes. Il ne peut y avoir dans les groupes de travail quelqu'un qui a une influence au sujet des effets sur la santé lorsque cette (ou ces) personne(s) tire(ent) des bénéfices de cette industrie". (2)*

L'ICNIRP déclare clairement sur son site web que tous les membres des commissions sont des experts indépendants dans leurs disciplines scientifiques respectives et ne représentent ni leur pays ou instituts et spécifiquement ils ne peuvent être employés par l'industrie. De façon à garder cette indépendance par rapport à l'industrie ou d'intérêts particuliers, il est déclaré :

***"Il est rappelé fréquemment aux membres de la nécessité de déclarer tout intérêt préjudiciable aux statuts de l'ICNIRP comme groupe indépendant consultatif ... L'ICNIRP n'accepte pas non plus des financements de la part de l'industrie". (3)***

Ainsi, ces exigences furent établies de sorte que la crédibilité des conseils et des directives de l'ICNIRP ne puissent être influencées ou biaisées par les intérêts particuliers de l'industrie. Le Dr Ken Joyner de Motorola souligna l'indépendance de l'ICNIRP vis à vis de l'industrie lors de l'enquête du Sénat australien sur le rayonnement électromagnétique en mai 2001. Joyner déclarait :

*"Si vous désirez jeter un regard sur un groupe fixant les normes qui a exclu précisément tout représentant de l'industrie, c'est sur le groupe de l'ICNIRP. Vous ne pouvez être un membre de l'ICNIRP si vous faites partie de l'industrie. Ils vous excluent de ce processus". (4)*

Le site web de l'ICNIRP explique aussi que les examens de revue (relecture critique) scientifiques menés par les membres de l'ICNIRP sont combinés avec les évaluations du risque faites par le groupe de travail du Projet international CEM de l'OMS avec le résultat qui est la publication des directives d'exposition aux CEM de l'ICNIRP. Par conséquent, l'affirmation que l'avis scientifique de l'ICNIRP qu'il est libre de toute influence de l'industrie doit aussi inclure la même exigence pour tout groupe de travail (pour la tâche) d'évaluation du risque de l'OMS c'est ce que Repacholi déclarait au Comité du sénat australien en mai 2001 (comme cité plus haut).

***"Il ne peut y avoir, parmi le groupe de travail sur les effets pour la santé, quelqu'un qui ait une influence en faveur d'une industrie lorsqu'il tire des bénéfices de cette industrie".***

L'étroite relation de travail entre l'ICNIRP et le groupe de travail des CEM de l'OMS évaluant la recherche sur la puissance des fréquences est perçue dans la réalisation du choix des membres du groupe pour la tâche. Des 20 membres de 15 pays (5), nous avons Paolo Vecchia le président actuel de l'ICNIRP, Anders Ahlbon, Larry Anderson, Rudiger Matthes comme membres de la Commission principale avec Ahlbon aussi comme membre du Comité permanent du Comité d'épidémiologie à l'ICNIRP. Les autres membres du Comité permanent de l'ICNIRP sont Christoffer Johansen, Jukka Juutilainen, Alasdair Mc Kinlay et Zhengping Xu. Eric van Rongen est expert consultant pour l'ICNIRP. En plus, Michael Repacholi, chef du Projet international des CEM de l'OMS est aussi président émérite de l'ICNIRP. (6)

Incluant Repacholi, la moitié des membres officiels du groupe de travail de l'OMS sont aussi membres de l'ICNIRP, ainsi il est évident qu'il n'y a pas de secret entre l'ICNIRPO et le groupe pour la tâche.

## **- L'influence industrielle endémique dans les processus de prise de décision**

Comme le rapportait la publication Microwave News, basée à New York, le 1er octobre 2005, les 20 membres du groupe de travail de l'OMS écrivant un nouveau document sur les critères de santé environnementale (EHC) sur les CEM des forces des fréquences comprenait, à la demande de Repacholi, les représentants des services de production et de distribution électrique ou d'organisations avec des liens étroits avec l'industrie. Leur tâche fut d'assister à la rédaction du Projet initial et de revoir le Projet terminé. (7) Ceci est clairement en conflit avec ce que Repacholi déclarait dans sa déposition en mai 2001 aux auditions de l'enquête du Sénat australien. Pour citer à nouveau : « *Dans le groupe de travail au sujet des effets pour la santé, il ne peut y avoir quelqu'un qui ait une influence en faveur de l'industrie lorsqu'il tire des bénéfices de cette industrie* ».

Un des auteurs centraux de l'avant projet et membre du groupe de travail EHC, Leeka Kheifets, fut précédemment une assistante de Michael Repacholi. Elle révéla en septembre 2005 dans une lettre (déclarant un conflit d'intérêt) au British Medical Journal qu'elle « *travaille avec l'Institut de recherche de l'électricité ... et qu'elle est consultante avec ces services* ». (8) D'autres représentants de l'industrie électrique qui assistèrent Kheifets pour préparer la rédaction du projet furent Gabor Mezei du EPRI, Jack Sahl d'Edison Californie du Sud, USA et Jack Swanson du réseau électrique national, GB. Lorsque Repacholi envoya un avant projet du EHC pour relecture critique au début juillet 2005, le groupe des relecteurs incluait des représentants des groupes de l'industrie électrique : La Fédération des compagnies électriques du Japon, Pacificorps (USA), Hydro-Québec (Canada), the Utility Health Sciences group (USA) et Exponent Inc., (USA). (9) La question de responsabilité a dû aussi faire partie de l'agenda puisque Exponent a décrit ses activités comme suit :

***"Exponent Inc. Sert les clients dans les domaines de l'automobile, de l'aviation, en chimie, en construction, en énergie, aux gouvernements, en santé, en assurances, manufactures, technologies et autres secteurs de l'économie. Plusieurs de nos engagements sont amorcés par des juristes ou des compagnies d'assurance dont les clients anticipent ou sont déjà engagés dans des procès sur une prétendue défaillance de leurs produits, équipements ou services". (10)***

En plus du personnel de l'OMS, les seuls autres observateurs que Repacholi invita au meeting du groupe de travail (de la tâche) à Genève le 3 octobre pour recommander des limites d'exposition furent 8 représentants de l'industrie électrique.

Les membres de la presse furent interdits d'entrée. (11) En plus, le meeting ne fut pas porté à la connaissance du public par le site web de l'OMS sur la liste des meetings ou dans le calendrier des lettres de nouvelles de la société Bioélectromagnétique et très peu de membres de la communauté scientifique sur les CEM comprenant d'importants épidémiologistes sur les CEM furent avertis du meeting. (12) Seuls les représentants de l'industrie reçurent des invitations. Pourquoi est-ce que les épidémiologistes, qui furent directement impliqués dans la recherche, la dite recherche que le groupe de travail d'estimation devait évaluer, ne furent-ils pas invités en tant qu'observateurs et critiques ?

L'article de Microwave News souligne qu'un nombre de chercheurs indépendants furent impliqués dans la préparation et la relecture de l'avant projet, mais il fut « très inhabituel sinon sans précédent pour un document pour la santé venant de l'OMS d'être relu par autant de personnes qui ont de tels liens forts avec l'industrie impliquée ». (13)

Un exemple de l'opinion des relecteurs (critiques) de l'industrie, cherchant à minimiser les dangers potentiels pour la santé se trouve dans les commentaires de Michel Plante, représentant de Hydro-Québec :

***"Toute la section sur le cancer semble plutôt être une tentative désespérée pour maintenir d'actualité quelques associations statistiques positives d'études épidémiologiques plutôt que la présentation des faits et d'arguments honnêtes pour et contre la carcinogénèse". (14)***

Le rôle de Plante comme protecteur des intérêts de son employeur en niant le lien avec les CEM fut amplement démontré dans son implication comme représentant de Hydro-Québec en supprimant les données de dommages potentiels dans l'étude épidémiologique faite par le Dr Gilles Theriault et al. De l'université Mc Gill et financée par Hydro-Québec. L'analyse initiale des données collectées de 3 unités (usines) électriques trouva que les travailleurs qui avaient eu les expositions les plus grandes aux champs magnétiques avaient 12 fois plus de chance que celle pouvant être attendue d'avoir des astrocytomes, un type de tumeur du cerveau, ceci basé sur un petit nombre de cas. (15)

Plus tard, dans une nouvelle analyse des données (16), en regardant les courants transitoires de hautes fréquences (HFT), le groupe Mc Gill trouva jusqu'à 10 fois plus de risque de développer un cancer, avec une réponse très claire à l'exposition, parmi les travailleurs fort exposés dans les usines. (17)

Lorsque le groupe de Gilles Theriault de Mc Gill voulut pousser les analyses des données des HFT pour d'autres associations, Hydro-Québec qui finançait l'étude avec 3 millions de dollars canadiens et par conséquent était propriétaire des données collectées refusa tout accès ultérieur aux données. Plante disait à l'époque que « nous avons un problème de contrat qui doit être résolu et il n'y aura pas de nouveau mandat tant qu'il ne sera pas résolu ». Plante soutenait qu'en publiant les découvertes sur les HFT, Theriault avait violé le contrat avec les services utilitaires de l'électricité. Plusieurs chercheurs expérimentés sur les CEM et des épidémiologistes considéraient les données des HFT comme ayant des implications importantes et nécessitaient des analyses ultérieures par d'autres chercheurs. (18) Tout comme en octobre 2005, les données du HFT Hydro-Québec continuèrent à être supprimées de toute analyse ultérieure de la communauté scientifique – et Plante en tant qu'homme de Hydro-Québec au centre de cette suppression fut demandé par Repacholi pour revoir l'évaluation du risque dans les Critères pour la Santé Environnementale de l'OMS.

On ne sait pas lors des meetings s'il fut posé à Plante des questions sur l'association statistique positive concernant les données des HFT d'Hydro-Québec, mais il aurait pu répliquer que ce n'était pas important parce que cela n'avait pas encore été répliqué !

Le Groupe Utility Health Sciences (UHSG), un autre groupe de l'industrie de l'électricité motrice à qui Repacholi demanda de relire le document EHC indiqua clairement que les coûts pour l'industrie devraient avoir la priorité sur les considérations de santé lorsqu'ils proposaient un changement dans le chapitre sur les mesures de protection, comme indiqué :

*"Il doit être souligné que réorienter les installations ou reconcevoir les systèmes électriques peut être si coûteux que cela pourrait ne pas cadrer avec les mesures de coûts faibles et coûts nuls classiquement envisagés comme une résolution prudente". (19)*

Le UHSG proposa aussi qu'une déclaration soit incluse dans le résumé :

*"Il serait utile, pour le résumé, d'inclure une déclaration claire disant que la recherche scientifique n'établit pas que les EBF/CEM<sup>+</sup> sont une cause ou un facteur contribuant à une maladie quelconque ou à un effet néfaste pour la santé, y compris le cancer". (20)*

## **- Le mythe de ne pas accepter le financement venant de l'industrie.**

Il est déclaré sur le site web de l'ICNIRP que, de sorte à protéger son statut de groupe de conseil indépendant, « l'ICNIRP aussi n'accepte pas de financement venant de l'industrie ». (21) Lorsque cela concerne le Projet international des CEM de l'OMS, cependant aucune de ces restrictions ne s'appliquent. Comme Repacholi l'a déclaré « *le Projet des CEM peut recevoir un financement à travers le Royal Adelaide Hospital (Hopital royal d'Adélaïde), une agence instaurée par l'accord du département juridique de l'OMS afin de rassembler les fonds pour le projet* ». (22) Des questions de conflit d'intérêt et même d'argent blanchi pourrait être soulevé à ce moment là lorsqu'il fut révélé par Microwave News que Repacholi comme chef du projet reçut 150 000 dollars annuellement de la part de l'industrie du téléphone cellulaire. (23) Cependant, Repacholi pourrait toujours à juste titre déclarer qu'il ne reçut jamais directement aucun financement de sources venant de l'industrie dès lors qu'il était acheminé à travers le Royal Adelaide Hospital. Cet arrangement peut être en violation avec les règles actuelles de l'OMS contre les employés et les consultants qui acceptent tout « dons ou rémunérations » venant de sources extérieures « incompatibles » avec leur devoir à l'OMS. (24)

## - Un comité Claytons de surveillance ? -

Suivant un bulletin des réalités appelé 'New Electromagnetic Fields Exposure Guidelines' (Nouvelles directives d'exposition aux champs électromagnétiques) publié par la Commission européenne en décembre 2005, un comité international consultatif (IAC) a été mis en place pour fournir une surveillance au Projet international des CEM de l'OMS. Ce comité consiste en représentants d'organisations internationales, d'institutions scientifiques indépendantes et de gouvernements nationaux qui soutiennent le Projet. (25)

Dans ce cas la surveillance de l'IAC devrait essentiellement opérer de façon assez semblable à la surveillance judiciaire où une branche judiciaire du gouvernement observe et contrôle ce qui se passe ou arrive dans un cas ou une matière. Dans la scène judiciaire, c'est une forme de vérification et de régulateur qui opère pour préserver les fonctionnaires d'abuser de leur pouvoir. (26) Dans le cas de l'IAC du Projet de l'OMS, la surveillance devrait opérer de façon à prévenir les officiels de l'OMS d'abuser de leurs pouvoirs et ceci devrait inclure la prévention de la possibilité de parti pris à travers les conflits d'intérêt. Il serait aussi important que l'IAC se maintienne à distance des activités du projet qu'il est supposé contrôler.

La question qu'il faut de se poser sur l'IAC c'est : Pourquoi ne sont-ils pas intervenus dans le cas de l'influence éhontée de l'industrie dans le groupe de travail CEM de l'OMS ?

### - Les leçons oubliées :

#### **Le tabac et protéger l'intégrité des prises de décision de l'OMS.**

En juillet 2000, le comité d'experts à l'OMS sur les documents de l'industrie du tabac émit un rapport de 260 pages qui renseignait sur les tactiques utilisées par les stratégies de l'industrie du tabac pour saper le travail de l'OMS. (27) Au même moment, l'OMS publiait un document de 15 pages en réponse listant une réponse détaillée afin d'assurer que l'OMS ne serait plus jamais sapée à nouveau. Voici juste quelques-unes de ces recommandations qui étaient comme suit :

# 6. L'OMS devrait presser les autres organisations des Nations Unies d'investiguer au sujet de possibles influences de la part des compagnies du tabac sur leurs décisions et programmes et de rapporter leurs découvertes publiquement.

# 7. L'OMS devrait conseiller la mise en œuvre et la mise en vigueur constante de politiques contre les conflits d'intérêt et pour une éthique à travers les agences des Nations unies.

# 8. L'OMS devrait insister auprès des membres des Etats pour qu'ils mènent leurs propres investigations de l'influence possible des compagnies du tabac sur les décisions et les politiques nationales et de publier leurs rapports sur leurs découvertes.

# 11. Constituer un ombudsman ou d'autres offices indépendants, en dehors des lignes standards de l'autorité du rapport, avec une autonomie et une autorité claire (libre) pour faire respecter les règles d'éthique.

# 12. Propager largement les règles du conflit d'intérêt.

# 14. Introduire un processus formel pour une enquête personnelle sur les employés potentiels, les consultants, les conseillers et les membres de comités afin d'identifier les conflits d'intérêt.

# 19. Interdire aux employés, consultants et conseillers et membres des comités d'avoir toute affiliation financière importante avec l'industrie du tabac, incluant toute relation d'employé ou de consultant...

# 20. Enlever le permis à tout service professionnel d'effectuer un travail au nom de l'OMS si la firme fournit aussi aux compagnies du tabac des services susceptibles d'être défavorables à la santé publique...

# 21. Interdire aux employés, consultants, conseillers et membres de comités d'accepter tout objet de valeur d'une compagnie du tabac et de ses affiliés...

# 35. L'OMS et l'IARC devraient intervenir pour instruire leurs chercheurs scientifiques et leurs collaborateurs sur les efforts des compagnies du tabac pour saper la recherche et les renseigner sur les besoins d'une vigilance spéciale pour protéger l'intégrité de la recherche en rapport avec le tabac. (28)

Bien que les exemples ci-dessus des recommandations de l'OMS furent la réponse à la tentative, de la part de grosses compagnies du tabac, pour saper l'intégrité de l'OMS, sa pertinence directe aux autres grands intérêts industriels ne peut être ignorée que ce soit ceux de l'industrie puissante des télécommunications.

Malheureusement, il semble que dans ce cas au moins, l'OMS a oublié les dures leçons apprises par ses expériences antérieures avec les grosses compagnies du tabac. Dans le cas du groupe de travail de l'OMS qui écrit les nouveaux critères de santé environnementale (EHC) pour les CEM des fréquences, une violation des recommandations ci-dessus appelle d'urgence à une évaluation pour protéger la santé publique et la crédibilité publique de l'OMS.

## - En conclusion -

Il est reconnu que, dans un monde toujours plus globalisé, la dépendance à des organisations internationales pour fixer les normes afin de protéger la santé publique soit un fait irréfutable de la vie moderne. Il est aussi un fait que les organisations internationales chargées de cette tâche ont besoin d'être éternellement vigilantes pour assurer que leurs organisations ne soient pas cooptées par des groupes d'intérêts particuliers – comme par exemple les grosses compagnies du tabac et l'OMS.

Cependant, lorsqu'il est question de problèmes de rayonnements non-ionisants (dans ce cas, l'évaluation des risques pour la santé venant des fréquences) la preuve est claire que Michael Repacholi a utilisé sa réputation à l'OMS et à l'ICNIRP pour mettre ensemble le groupe de travail sur les critères de santé environnementale de l'OMS pour les expositions aux fréquences avec les représentants de l'industrie en contravention avec la politique (les règles) de l'OMS. Ceci ne peut être qu'au détriment de la capacité du groupe pour évaluer d'une façon non biaisée la littérature scientifique. Cette action peut seulement avoir été construite dans le but de s'assurer que l'implication de l'industrie afin de déterminer les critères de santé environnementale de l'OMS puisse biaiser l'évaluation des risques par l'ICNIRP en ce qui concerne les limites d'exposition aux fréquences et ceci pour les années à venir. Ceci va fournir opportunément une protection économique pour l'industrie contre le besoin de dépenser des sommes énormes d'argent pour améliorer les systèmes de distribution aussi bien que pour les risque de procès. Un tel mépris manifeste pour les principes fondamentaux de la crédibilité de la science aussi bien que pour la mission de l'OMS de protéger la santé mondiale témoigne d'un besoin désespéré d'enterrer la science indépendante à tout prix, même si c'est au prix de l'intégrité de l'OMS.

### Références :

#### References

- 1) *Uniform Requirements for Manuscripts Submitted to Biomedical Journals: Writing and Editing for Biomedical Publication*, International Committee of Medical Journal Editors, <http://www.wicmje.org/index.html#peer>, page 8, November 2003
- 2) *Inquiry into Electromagnetic Radiation*, Report of the Senate Environment, Communications, Information Technology and the Arts References Committee, Section 4.115, page 151, May 2001
- 3) <http://www.icnirp.de/what.htm> Accessed August 22, 2005.
- 4) *Inquiry into Electromagnetic Radiation*, (as above), Section 4.68, page 137, May 2001
- 5) As listed in *Microwave News*, WHO Welcomes Electric Utility Industry To Key EMF Meeting, Bars the Press, Sept. 22, 2005  
<http://www.microwavenews.com/fromthefield.html#partners> Accessed October 10, 2005.
- 6) As listed on the ICNIRP website: <http://www.icnirp.de> Accessed October 12, 2005.
- 7) *Microwave News*, From the Field, WHO and Electric Utilities: A Partnership on EMFs, October 1, 2005.  
<http://www.microwavenews.com/fromthefield.html#partners> Accessed October 10, 2005.

- 8) Letters, Childhood cancer and power lines, British Medical Journal, Vol. 331, pp. 634-638, Sept.17, 2005.
- 9) Microwave News, WHO and Electric Utilities... (as above).
- 10) Bohme, SR, et al, Maximizing Profit and Endangering Health: Corporate Strategies to Avoid Litigation and Regulation, Int J Occup Environ Health, Vol. 11, No. 4, pp.338-348, Oct/Dec 2005.
- 11) Microwave News, WHO Welcomes Electric Utility Industry To Key EMF Meeting, Bars the Press, Sept. 22, 2005  
<http://www.microwavenews.com/fromthefield.html#partners> Accessed October 10, 2005.
- 12) *ibid.*
- 13) *ibid.*
- 14) *ibid.*
- 8
- 15) Theriault G, et al, "Cancer Risks Associated with Occupational Exposure to magnetic Fields Among Electric Utility Workers in Ontario and Quebec, Canada, and France: 1970-1989, American Journal of Epidemiology, Vol. 139, pp. 550-572, 1994.
- 16) Armstrong B et al, "Association Between Exposure to Pulsed Electromagnetic Fields and Cancer in Electric Utility Workers in Quebec, Canada, and France", American Journal of Epidemiology, Vol. 140, pp. 805-820, 1994.
- 17) Microwave News, "Transients and Lung Cancer: A "Strong" Association and a "Remarkable" Exposure-Response", Vol. XIV, No. 6, Nov/Dec 1994.
- 18) *ibid*
- 19) Microwave News, WHO and Electric Utilities... (as above)
- 20) *ibid.*
- 21) <http://www.icnirp.de/what.htm> (as above)
- 22) Welcoming speech by Michael Repacholi, 9<sup>th</sup> International Advisory Committee (IAC) meeting, Istanbul Turkey, June 7, 2004.
- 23) Communication with Louis Slesin, editor of Microwave News, November 21, 2005.  
 Also see: <http://www.microwavenews.com/fromthefield.html#whoottawa>
- 24) "Response of WHO to the Report of the Committee of Experts on Tobacco Industry Documents", WHO, June 10, 2000.
- 25) Science for Environment Policy, New Electromagnetic Fields Exposure Guidelines, European Commission DG ENV, News Alert Issue 3, December 2005.
- 26) Wikipedia definition, [http://en.wikipedia.org/wiki/Judicial\\_oversight](http://en.wikipedia.org/wiki/Judicial_oversight), Accessed February 25, 2006.
- 27) Tobacco Company Strategies to Undermine Tobacco Control Activities at the World Health Organization, Report of the Committee of Experts on Tobacco Industry Documents, July 2000.
- 28) Response of WHO to the Report of the Committee of Experts on Tobacco Industry Documents, WHO document, June 10, 2000.

1 CEM : champ électromagnétique.

2 OMS : organisation mondiale de la santé.

3 Référence : [http://www.nationalgridus.com/non\\_html/shared\\_env\\_emfslink.pdf](http://www.nationalgridus.com/non_html/shared_env_emfslink.pdf)

4 Extrêmement basses fréquences / champs électromagnétiques.

\* [www.next-up.org/main.php?param=nouvellesdumonde15#2](http://www.next-up.org/main.php?param=nouvellesdumonde15#2)